COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Les comptes-rendus sont mis en ligne en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal.

Ouverture de séance à 18h35

Présents :

Mmes Florence JULLIAN, Charlotte PRECIAT, Anne VAUDEL.

Mrs Frédéric CAUSSIL, Christian CHAUVIN, Arthur CLAIRET, Jean-Christophe DUPOUX, Fréderic DURAND, Paul NOUGARET,

Absents / Excusés : Vanessa DURY, Anne MOURREGOT (procuration donnée à P. NOUGARET), Fanny OSWALD (procuration donnée à F. CAUSSIL), Michel PRONOST, Lionel ROME (procuration donnée à A. VAUDEL), Annie SAUVAIRE (procuration donnée à F. JULLIAN)

Mme COUDOUGNAC, secrétaire générale de mairie, est présente

Secrétaire de séance : Frédéric DURAND

Point 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2026.
Le compte rendu du conseil municipal est approuvé au nombre de
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 2 : Autorisation de vente du lot n°1 du lotissement Le Hameau du Pic Saint Loup et constitution des droits de passage

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de vendre le lot N°1 du lotissement Le Hameau du Pic Saint Loup pour un montant de 100 K€. Dans le cadre de cette vente, une servitude eaux pluviale sera à la charge de la commune, il s'agit d'un raccordement existant qui sera prolongé jusqu'au réseau.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 3 : Désignation d'un correspondant incendie et secours suite aux élections municipales

Suite aux élections municipales de mars 2026, un nouveau correspondant incendie doit être nommé. Monsieur Christian CHAUVIN est candidat.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 4 : Adhésion au service commun du Collège des Référents déontologues auprès du CFMEL

Dans le cadre de leur mandat, les élus peuvent solliciter le CFMEL pour toutes questions relatives à la déontologie. Il s'agit de saisir l'instance de façon directe et anonyme. La municipalité devra alors régler 80 € par saisie.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 5 : Commission Communale des Impôts Directs : nomination de nouveaux commissaires suite à des démissions

Suite à la démission de 3 habitants de la Commission Communale des Impôts Directs, il est nécessaire d'effectuer un nouveau tirage au sort à partir de la liste électorale. Sont donc nommés :

- Monsieur Paul NOUGARET ;
- Madame Luna GIMENEZ ;
- Monsieur Jean-François BOUDON.

Point 6 : Création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC)

Il s'agit de mettre en place sur le village, une liste de bénévoles qui interviendront en appui de la cellule de crise en cas de catastrophe naturelle (incendie, inondation, etc…). Leur rôle sera d'aider à nettoyer, accompagner les services de sécurité sur les chemins forestier, etc .. En aucun cas ils ne seront des pompiers volontaires ou utilisés comme tel.
Il n'est requis aucune aptitude ou compétence particulière, si ce n'est d'être majeur et apte physiquement.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 7 : Autorisation de signature de la convention territoriale globale avec la CAF de l'Hérault

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer la convention territoriale globale avec la CAF de l'Hérault. Cette dernière permet d'obtenir des subventions pour le temps périscolaire de la commune.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 8 : Personnel communal : création de poste d'agent de maîtrise

Il est proposé la création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du personnel communal. Ce poste est dévolu à Madame Emilie CAPANO. Une fois le poste créé et la promotion de l'employée municipale actée, le poste qu'elle occupe actuellement sera automatiquement retirer du tableau des effectifs.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Monsieur Le Maire souhaite ajouter 3 points à l'ordre du jour.

Point 9 : Achat et réinstallation d'un banc au petit bois.

Le banc et la cabane qui étaient implantés au petit bois avaient été retirés à la demande de riverains. Aujourd'hui, il reste deux dalles en béton inutilisées, il est d'avis collectif qu'il serait utile pour les habitants et visiteurs de pouvoir s'assoir et profiter du magnifique point de vue. Il est donc proposé de réinstaller un banc sur une des 2 dalles de béton. Un bilan sera fait dans un an pour évaluer la pertinence et les éventuelles nuisances de voisinage.
Vote Pour 12 – Abstention 1 – Contre 0

Point 10 : Proposition de mise en place de bancs et table sur la place Saint Vincent

Depuis les travaux de la place Saint Vincent, des blocs de pierre ont été installés et font office d'assise. Cela est inconfortable et ne valorise pas la place et le pourtour végétalisé. Il est proposé l'installation de 2 bancs et d'une table. Le devis présenté s'élève à 749,70 €HT pour 3 bancs (dont un pour le petit bois) et 379,90 €HT pour la table le tout hors pose.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

Point 11 : Modification de la circulation route de Prade / Chemin de Bellevue

Afin de sécuriser le passage des piétons qui transitent chemin de Bellevue vers la route de Prades (beaucoup de collégiens et lycéens pour se rendre à l'arrêt de bus) et ralentir les véhicules, il est proposé de définir l'axe route de Prades / chemin de Bellevue comme axe principal. Dans ce cadre, les usagers circulant sur la route de Prades de Saint Vincent à Prades le Lez dans les 2 sens devront céder le passage aux usagers venant du chemin de Bellevue. Monsieur Jean-Christophe DUPOUX, qui a entamé les premiers contacts avec le département, demande l'aval du conseil municipal pour avancer dans ce sens.
Vote Pour 13 – Abstention 0 – Contre 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.